

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

EGQ - Demande de création d'un CFR relatif à un projet d'investissement visant l'injection de GSR dans le réseau d'Enbridge Gaz Québec (Dossier R-4331-2026)

Objet de la demande

Enbridge Gaz Québec a déposé le 9 février 2026 une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de créer un compte de frais reportés (le « **CFR** ») lui permettant d'isoler et de comptabiliser l'ensemble des coûts liés à la construction d'installations visant l'injection de GSR dans le réseau gazier d'Enbridge Gaz Québec ainsi que l'adaptation du réseau de distribution de gaz naturel de manière à permettre l'injection de GSR dans celui-ci (le « **Projet** »), incluant notamment les dépenses relatives aux études et travaux préparatoires à engager à compter de la date de dépôt de la présente demande et jusqu'à la décision finale portant sur la demande d'investissement relative au Projet, aux fins de leur récupération dans ses tarifs.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Demande sera traitée par voie de consultation et la Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Conformément à l'article 21 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le **Règlement**), les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie **au plus tard le 1er avril 2026 à 12 h**. Enbridge Gaz Québec pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 8 avril 2026 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande d'Enbridge Gaz Québec, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca/>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

